

L'AVIVO au service des contribuables

Les retraités de l'AVIVO vous aident à remplir votre déclaration d'impôt.



AVIVO Lausanne

Du lundi 15 février au jeudi 1^{er} avril 2010

De 8h à 11h et de 13h30 à 16h

Attention : le mercredi nos bureaux sont fermés !

Place Chauderon 3 – 1^{er} sous-sol - ☎ 021 312 06 54

AVIVO Vaud

Permanences dans 27 lieux

février et mars 2010

Informations : ☎ 021 320 53 93

IMPORTANT : Documents nécessaires

relevé des acomptes 2009 + 2010, déclaration établie en 2009 et taxation 2008

Rentiers AVS/AI

- l'attestation AVS ou AI 2009 de Madame et/ou de Monsieur ;
- l'attestation de rente 2^{ème}/3^{ème} pilier pour 2009 de Mme et/ou Monsieur ;
- les justificatifs de la pension alimentaire reçue ou versée en 2009 ;
- les cotisations AVS payées en 2009 (rentiers AI et personnes sans activité lucrative) ;
- le relevé des intérêts bancaires ou postaux 2009 et soldes au 31.12.09 ;
- relevé des fonds/obligations/actions ;
- les intérêts des dettes 2009 ainsi que le solde au 31 décembre 2009 ;
- les factures de dentiste, EMS, frais médicaux, frais liés à un handicap (allocation d'impotence) ;
- les justificatifs de versements de dons ;
- le loyer net 2009, sans les charges ;
- justificatifs pour personne à charge, ainsi que l'attestation d'indigence.

Autres contribuables

- le certificat de salaire et une fiche de salaire 2009, indemnités de chômage ou perte de gain, allocations familiales 2009 ;
- attestation du RI perçu en 2009 ;
- les justificatifs de la pension alimentaire reçue ou versée en 2009 ;
- les cotisations payées à l'AVS en 2009 ;
- le relevé des intérêts bancaires ou postaux 2009 et soldes au 31.12.09 ;
- les intérêts des dettes ainsi que le solde au 31.12.2009 ;
- les décomptes de frais médicaux, dentiste, frais liés à un handicap, etc ;
- l'attestation 3^{ème} pilier, assurance vie ;
- les justificatifs des frais de garde d'enfant ;
- les justificatifs de versements de dons ;
- le loyer net 2009, sans les charges ;
- les justificatifs pour personne à charge, ainsi que l'attestation d'indigence.

Propriétaires : valeur locative, dettes hypothécaires 2009, frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc), factures de rénovation, dernière estimation fiscale.
Nouveaux propriétaires : en plus: surface des pièces habitables. Année de construction.

Tout document manquant ou incomplet rendra impossible l'établissement de votre déclaration d'impôt.

Une modique contribution aux frais pourra être demandée en fonction des revenus.